

Déclaration du SNU au CCE des 28 et 29 juin

Lors du CCE du 1^{er} juin, le Directeur Général a présenté le projet Pôle Emploi 2020 intitulé : **une organisation simplifiée pour un service personnalisé de proximité** ayant comme objectif le renforcement de la personnalisation des services rendus en agence. Ce projet prévoit une spécialisation accrue des métiers, conforte le rôle central de l'agence de proximité et accroît le tout digital.

Le Directeur Général s'est voulu rassurant car pour lui « Ce projet n'a aucune incidence et conséquence immédiate » et « La mise en œuvre est prévue jusqu'à la fin de l'année 2017 ».

Néanmoins pour le SNU, ce projet annonce des bouleversements conséquents pour les personnels, les métiers, l'organisation du travail et le service rendu aux usagers.

Les chantiers sont énormes : indemnisation, emploi et conseil en évolution professionnelle, nouvelle organisation territoriale, nouvelle spécialisation, nouvelles technologies.

- La mise en place de 2 interlocuteurs spécialisés, l'un pour le placement, l'autre pour l'indemnisation correspond à la fin définitive et assumée de la double compétence. Après avoir prôné le référent unique, l'on ne peut que s'interroger sur cette volte-face de la DG !
- La disparition des A2S pose certes un problème immobilier (les agences étant déjà sous-dimensionnées, comment auront-elle la capacité d'accueillir des nouveaux agents ?), mais surtout la dissolution des équipes CSP et Orientation Spécialisée dans les agences de proximité. Comment maintenir les échanges de pratiques et garantir le respect du code de déontologie pour les psychologues ? Quelle synergie pourront-ils développer en étant aussi éloignés les uns des autres ? Quelle garantie d'une animation fonctionnelle réelle ? Nous vous alertons sur les risques spécifiques liés à la profession de psychologue, leur affectation isolée et de façon permanente en agence de proximité déstabilise et déqualifie les professionnels, et génère un risque que le psychologue devienne le point de cristallisation et de frustration dans un contexte par ailleurs difficile en agence.
- Une nouvelle étape vers toujours plus de digital : une mise à distance des DE totalement assumée.
 - Un auto-positionnement du DE sur les prestations mais aussi les formations dites « porteuses » (métiers en tension). Quid de la validation du projet professionnel ? Quid de l'étude de la prise en charge du coût de la formation ?...
 - Une prise de RDV avec son conseiller en direct par le DE
 - Des algorithmes au service des entreprises qui réaliseront le rapprochement des profils sans l'intervention d'aucun conseiller
 - A quand le conseiller virtuel... ? Mais tranquillisons-nous l'« agence du futur » arrive demain...

- Une déconcentration réelle ou simplement affichée du niveau DR vers les DT :
 - Des fonctions support DR/DT a effectif constant mais avec de nouveaux périmètres de compétences pour les DT
 - Quelles marges de manœuvre pour les DT ?
 - Quid des compétences portées par les agents en DR, compétences déléguées pour partie en DT ?
 - Quid de l'interaction, échanges et partages sur ces compétences partagées DT/DR ?
- Des expérimentations de mauvais augure pour demain :
 - Réservation directe par les DE de plages de RDV avec leur conseiller
 - Constitution de portefeuille spécifique indemnisation
 - Mise en portefeuille des entreprises
 - Nouvelle offre de service suivi
 - Portefeuille intégrant les modalités 'guidé et renforcé'
- Des études, à la main de la direction sans échanges ni concertations avec Les OS :
 - Sur les activités administratives des conseillers (Pole Appui Gestion et Plateforme)
 - Sur l'accueil téléphonique
 - Sur les référents et correspondants thématiques
 - Sur la suite des agences Cadres
 - Sur une offre de service accompagnement des créateurs d'entreprise

Le SNU perçoit à travers ces changements organisationnels, des mobilités professionnelles et géographiques possibles malgré les affirmations de la DG.

Pour le SNU, l'expérimentation, dicit le DG, est souvent synonyme de généralisation. Celles que la DG a choisi laissent entrevoir le chemin décidé pour notre établissement : plus de numérique, moins d'humain, une individualisation des résultats par la spécialisation accrue, des métiers appauvris dans un environnement en perpétuel mouvement sans espoir pour les conseillers de se voir laisser le temps de l'appropriation, élément essentiel à leur sécurisation professionnelle.

Cependant, nous votons ce jour uniquement les principes directeurs, et pour certains défendus par le SNU, nous mettons en alerte la DG sur la mise en œuvre en région et les possibles « déviations » des DR, des DT voire des DAPE. Les principes de déploiement n'étant pas présenté à ce CCE, ne nous permettant pas d'éteindre nos craintes, nous vous demandons, qu'un CCE se tienne avec à l'ordre du jour les différents déploiements proposés par les régions, à défaut de la possibilité qu'offrait la loi Rebsamen, d'aller à la consultation des CE puis du CCE aux regards des spécificités régionales. Ce n'est pas la voie qu'a choisi la DG, mais à ce stade faute d'information spécifique régionale, et devant les doutes engendrés par son déploiement, le SNU ne peut qu'émettre un avis défavorable.